

Amodiataires *news!*

OCTOBRE 2018



UN NOUVEAU PARKING SAEMES

Début août, les travaux de rénovation du parking du magasin Printemps Nation (20e) ont commencé pour une durée de 4 à 5 mois. Au programme : modernisation de l'éclairage, remise en peinture des différents niveaux du parking, installation d'un nouveau système d'accès. L'ouverture au public est prévue fin 2018 avec un tarif horaire attractif à 2,80 € pour chacune des 2 premières heures.

LAVAGE AUTO DANS LES PARKINGS SAEMES

Laver sa voiture sans utiliser d'eau c'est possible dès 25 € au sein des parkings Saemes ! Quatre stations de lavage Detail Car vous accueillent depuis cet été dans les parkings Méditerranée-Gare de Lyon, Hôtel de Ville, Pyramides, Meyerbeer-Opéra. Vous pouvez réserver votre lavage (intérieur, extérieur au complet) grâce à l'application mobile Kleen disponible sur IOS et Android et suivre la prestation en temps réel, ou vous rendre directement sur place !



AUTONOMY
& THE URBAN MOBILITY SUMMIT

SAEMES PARTENAIRE DU SALON AUTONOMY

Pour la deuxième année consécutive, Saemes sera partenaire du salon Autonomy, le grand rendez-vous des acteurs de la mobilité urbaine du 18 au 20 octobre 2018 à la Grande Halle de la Villette (19e). Aux côtés d'acteurs majeurs de la mobilité, Saemes apportera son expertise du stationnement, en participant notamment à une table ronde. Le salon Autonomy est ouvert au public le samedi 20 octobre : réservez votre pass pour Autonomy sur www.autonomy.paris.

LE SITE INTERNET SAEMES FAIT PEAU NEUVE

Le site internet de Saemes se modernise. Son ergonomie et sa structure sont optimisées pour une meilleure expérience utilisateur. Il permet de trouver une place de parking plus facilement, de souscrire à un abonnement en ligne et de visualiser en temps réel les places disponibles sur les parkings publics Saemes. Le nouveau site saemes.fr s'adapte parfaitement à une utilisation sur les téléphones mobiles et tablettes. Avec ce nouveau site internet, il est plus simple de réserver à l'avance sa place de stationnement !



RAPPEL

CESSION D'UNE AMODIATION

Si vous souhaitez céder votre emplacement à un tiers, **vous devez en informer Saemes par courrier recommandé en indiquant les coordonnées de votre repreneur et le prix de la vente**. A réception de ce courrier, **Saemes dispose d'un délai d'un mois pour indiquer si elle souhaite user de son droit de préemption ou non** (rachat de l'emplacement à la place du repreneur au prix communiqué par le titulaire). La cession est officialisée par la signature d'un acte de cession rédigé par Saemes. Les frais de cession de 850 € (à compter du 01/01/18) sont à la charge du repreneur.

En cas de décès du titulaire du contrat, Saemes procède au changement de nom du titulaire à réception de l'acte de décès et de l'attestation de dévolution successorale (signature de l'acte de succession par les héritiers). Les frais de succession de 220 € (à compter du 01/10/18) sont à la charge des héritiers.



www.saemes.fr